



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 24 MAI 2022

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### **INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF**

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

#### COMMUNIQUÉ

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F**

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.  
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

#### **PORT DES PROTÈGE-TIBIAS**

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

#### **FEUILLE DE MATCH (FMI)**

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.  
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.  
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## ENGAGEMENT SAISON 2022 / 2023

Le Dossier d'engagement de vos équipes pour la saison 2022 / 2023 est à remplir directement en ligne sur le site Extranet de la LPIFF. **Date Limite d'engagement : Le 31 Mai 2022.**

## COURRIERS CLUBS

**SANNOIS FCE** : Mail du 19-05-22

Pris note de la transmission de la feuille de match réclamée.

**ATTAINVILLE FUTSAL C** : Mail du 20-05-22

Pris note du forfait de vos équipes U7 pour le plateau du 21-05-22 à Garges Djibson Asc.

**PERSANAISE CFJ** : Mail du 21-05-22

Pris note de votre déplacement à Attainville pour disputer une rencontre de critérium U11 Poule B le samedi 21-05-22.

Pris note de l'absence de l'équipe d'Attainville Futsal C 2.

**ST BRICE ASO** : Mail du 22-05-22

Pris note du résultat de la rencontre du samedi 14-05-22 contre Combo Futsal.

## 2ème FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

### SENIOR D1

**Match n° 23679584** : Sannois Fce 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 21-05-22

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre

Équipe de Cergy-Pontoise Fc 1 absente au coup d'envoi.

Équipe de Cergy-Pontoise Fc 1, forfait dans les 3 dernières journées de championnat, amende triplée.

Sannois Fce 1 : 5 Buts 3 Points

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc 1 : **Amende 27,5 € x 3 = 82,5 €**

## 3ème FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

### SENIOR D2

**Match n° 23837591** : Attainville Futsal C3 / Goussainville Fc 2 du 14-05-22

Lecture de la feuille de match.

Équipe de Goussainville FC 2 absente au coup d'envoi.

Équipe de Goussainville FC 2, forfait dans les 3 dernières journées de championnat, amende triplée.

Attainville Futsal C 3 : 5 Buts 3 Points

Goussainville FC 2 : 0 But -1 Point

Goussainville FC 2 : **Amende 33,5 € x 3 = 100,5 €**

## FORFAIT GÉNÉRAL

### SENIOR D2

Goussainville FC 2 : Forfait général suite 3ème forfait dans les 3 dernières journées

Goussainville FC 2 : **Amende 57 €**



## MATCH NON JOUÉ

### SENIOR D2

**Match n° 23837560** : Goussainville Fc 2 / Sannois Fce 2 **du 20-05-22**

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre

Équipe de Goussainville FC 2 absente au coup d'envoi.

Équipe de Goussainville FC 2, forfait général suite 3ème forfait lors de la journée précédente.

Goussainville FC 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce 2 : 5 Buts 3 Points

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### SENIOR D1

**Match n° 23679585** : **Montmorency Futsal 2 / Attainville Futsal C 2 du 18-05-22**

Lecture de la feuille de match papier. Lecture du rapport de l'arbitre

Montmorency Futsal 2 : 2 Buts 0 Point

Attainville Futsal C 2 : 4 Buts 3 Points

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### SENIOR D2

**Match n° 23837558** : Combo Futsal 1 / Argenteuil Fc 3 du 21-05-22

## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le **samedi 28 mai 2022** à **ARGENTEUIL**

**Gymnase Pierre de Coubertin - 2 Rue des Cévennes**

Parking disponible sur le plateau d'EPS devant le gymnase.

### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

## COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24511482	SPORTIFS DE GARGES 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Samedi 28-05 à 15H00



## COUPE CVO FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24511479	MONTMORENCY FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SAMEDI 28-05 à 17h15

Prochaine réunion  
Lundi 30 Mai 2002 à 18H30